



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS
DE L'ISERE**

Association loi 1901
Siège social : ZA ARTIS
13-14 rue de l'Abbé Vincent
38600 FONTAINE

Exercice clos le 31 décembre 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'ISERE

Association loi 1901
Siège social : ZA ARTIS
13-14 rue de l'Abbé Vincent
38600 FONTAINE

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 26 avril 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2018			31.12.2017	PASSIF	31.12.2018	31.12.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	3 779	3 587	192	480	Fonds associatif	-193 637	-198 057
Terrains					Résultat de l'exercice	490	4 420
Constructions					Subventions d'équipement nettes		5 000
Matériels d'activités					TOTAL FONDS PROPRES	-193 147	-188 637
Autres immobilisations corporelles	14 195	11 521	2 674	3 306	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques	8 584	8 584
Prêts Francas					Provisions pour charges	75 424	62 776
Autres prêts et titres immobilisés					Fonds dédiés sur subventions		
Dépôts et cautionnements	1 284		1 284	1 284	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	84 008	71 360
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	19 258	15 109	4 149	5 069			
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	536		536	536	Emprunts Francas	29 790	
Avances et acomptes versés					Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	18 029	49 169
Usagers	31 900		31 900	8 984	Avances et acomptes reçus	1 222	
Subventions à recevoir	7 276		7 276	9 179	Fournisseurs	20 597	23 761
Comptes courants Francas	15 910		15 910	2 973	Dettes fiscales et sociales	71 831	63 913
Autres créances	5 927		5 927	16 637	Comptes courants Francas	15 353	12 787
Valeurs mobilières de placement					Autres dettes	12 930	11 423
Disponibilités	417		417	271	Produits constatés d'avance	10 800	10 800
Charges constatées d'avance	5 297		5 297	10 926	TOTAL DETTES	180 552	171 852
TOTAL ACTIF CIRCULANT	67 263		67 263	49 506			
TOTAL GENERAL	86 521	15 109	71 412	54 575	TOTAL GENERAL	71 412	54 575

COMPTE DE RESULTAT	2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de service	609 020	601 854
Subventions d'exploitation	163 608	229 497
Produits divers	36 715	32 107
Reprise sur provisions		
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs		
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	809 344	863 457
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		40
Autres achats et charges externes	90 281	116 840
Impôts et taxes	15 749	14 466
Salaires	508 647	548 632
Charges sociales	182 193	187 140
Autres charges de gestion courante	10 957	9 317
Dotations aux amortissements	1 557	1 345
Dotations aux provisions	12 648	8 342
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	822 032	886 121
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-12 688	-22 664
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	2	2
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2	2
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	1 274	418
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 274	418
RESULTAT FINANCIER (II)	-1 272	-416
RESULTAT COURANT (I + II)	-13 960	-23 080
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	16 190	27 500
sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 190	27 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	1 740	
sur opération en capital		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 740	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	14 450	27 500
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	490	4 420

ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui dégage un excédent de 489.85 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : L'Association Départementale des Francas (Francs et Franches Camarades) de l'Isère associe les personnes physiques et les personnes morales qui favorisent ou participent à l'action éducative, sociale et culturelle en faveur des enfants (tels que définis, notamment, par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

Elle a pour objet dans le cadre de la Fédération nationale des Francas :

- de promouvoir la place des enfants et des jeunes dans la société,
- de promouvoir la conception émancipatrice de l'éducation propre au Mouvement des Francas,
- de développer des projets d'accueil et d'activités à l'intention des enfants et des adolescent(e)s,
- de susciter et regrouper toute forme d'activités et de structures de loisirs éducatifs, culturels et sportifs – notamment les centres de loisirs - répondant aux besoins des enfants et des familles, d'en assumer au besoin la gestion,
- d'inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs locaux ou territoriaux comme de participer à leur réalisation,
- d'informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation,
- d'étudier et de promouvoir les méthodes et outils d'animation et d'information adaptés aux structures et aux publics.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Malgré les fonds propres négatifs, l'hypothèse de continuité d'exploitation est maintenue en raison des mesures prises pour redresser l'équilibre d'exploitation.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABL

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	3 779,40			3 779,40
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 447,15	637,20		7 084,35
Mobilier de bureau	7 110,68			7 110,68
Total	17 337,23	637,20		17 974,43

b) Acquisitions et désinvestissements

Ordinateur portable : E network Vivobook : 637.20€

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	3 299,00	288,00		3 587,00
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 782,95	1 085,20		5 868,15
Mobilier de bureau	20%	5 469,32	184,00		5 653,32
	Total	13 551,27	1 557,20		15 108,47

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts Francas			
Autres prêts			
Dépôts et cautionnements	1 283.66		1 283.66

3. Stocks

Indiquer simplement à l'aide d'une phrase ce qui compose le stock : le stock se compose de ramettes de papier, d'enveloppes et de cartons d'archive.

4. Avances et acomptes versés

Indiquer succinctement la nature des avances et acomptes versés

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	24 357.39		24 357.39
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés	7 542.96		7 542.96
Total	31 900.35		31 900.35

6. Subventions à recevoir

4410000 Conseil départemental de l'Isère (solde du RJSI)	5 500.00
4412000 FONJEP (Deville 4 ^{ème} trimestre)	<u>1 776.00</u>
	7 276.00

7. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
45001000	UR AURA	12 378.73
45001730	AD SAVOIE	3 530.89
	Total	15 909.62

8. Autres créances

4375000 Uniformation remboursement formations des salariés	4355.79
4687000 Produits à recevoir (remb. Humanis, Collège les Mattons et Mairie de Domarin)	<u>1570.78</u>
	5 926.57

9. Valeurs mobilières de placement

Néant

10. Disponibilités

51230010 Société Générale livret	225.80
Caisse	<u>190.78</u>
	416.58

11. Charges constatées d'avance

486000 Quadratus 01 à 03/2019	366.60
486000 CEGID antivirus 01/2019 à 08/2019	488.00
486000 1\$ 1 Internet 01/01/2019 à 10/02/2019	6.18
486000 UR BPJEPS VILLIEN PART 2019 2020	3240.00
486000 BNP PARIBAS LEASING	1056.17
486000 Coriolis téléphone 01/2019	140.40
	5 297.35

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association : -193 637 €

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Total					

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques	11 733,76			11 733,76
Engagement de retraite du personnel (1)	59 626,22	12 647,94		72 274,16
Provisions pour charges	59 626,22	12 647,94		72 274,16
Immobilisations financières				
Usagers				
Comptes courants Francas				
Dépréciations				
Total	71 359,98	12 647,94		84 007,92

Dotations / reprises d'exploitation 12 647,94

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 12 647,94

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts Francas	40 000.00	10 210.00	29 790.00	10 210.00	19 580.00	
Emprunts bancaires (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires	9 168.84		18 028.88	18 028.88		
Autres emprunts (jj/mm/aa)						

Total	49 168.84	47 818.88	28 238.88	19 580.00
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------

6. Avances et acomptes reçus

4198100 Avoirs à établir : **1 221.68**

7. Fournisseurs

Fournisseurs	20 596.68
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>0.00</u>
	20 596.68

8. Dettes fiscales et sociales

4282000 Provision pour congés à payer	24 254.64
4310000 Urssaf	14 983.00
4371000 Humanis prévoyance	3 250.17
4374000 retraite Agirc	164.31
4372000 retraite Arcco	3 942.06
4381000 Org. Sociaux Cpm	33.24
4382000 Charges sociales sur congés payés	10 029.48
4471000 taxe sur salaires	8 273.00
4473000 Formation professionnelle	4 831.00
4475000 COS	<u>2 070.47</u>
	71 831.37

9. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
4500000	FRANCAS FN	14173.30
45001210	FRANCAS Bourgogne	730.09
45001690	FRANCAS DU RHONE	450.00
Total		15353.39

10. Autres dettes

467XXXX NF du personnel	388.26
4671000 Débiteurs et créditeurs divers	6547.85
4411000 ASP	1 123.85
4686000 Charges à payer (hono. comm aux cptes : 4700 €) + frais bancaires, J. officiel	<u>4869.69</u>
	12 929.65

11. Produits constatés d'avance

4870000 subvention Rectorat	<u>10 800.00</u>
	10 800.00

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

	Exercice clos			Exercice précédent		
	Quantité	Nb stagiaires	Montant	Quantité	Nb stagiaires	Montant
Formation habilitée	713 Journées	97	7828.81	490 Journées	65	1800.00
Formation professionnelle	Heures	nd	19777.09	Heures	nd	24955.15
Autres			5101.00			2177.00
	Total Prestations		32706.90	Total Prestations		28932.15

Nombre de Journées Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Alsh gérés par l'AD		
Centres de vacances gérés par l'AD		
Sous Total		
Réalisé par les organisations affiliées		
Total		

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Participation des stagiaires		655.00
M à D personnels	551 351.19	526 964.09
Remboursements	24 962.32	45 302.34
Total Prestations	576 313.51	572 921.43

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères (à détailler) DDCS	14500.00	10000.00
CGET DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes	2000.00	
DRAC	3000.00	
RECTORAT	18000.00	18000.00
CAF		10000.00
Conseil Général	66500.00	66000.00
Communes	3300.00	3300.00
Aides à l'emploi (ASP,)	25450.52	76505.17
Autres subventions (Fonjep)	31381.50	45691.50
Total	164132.02	229496.67

3. Produits exceptionnels

7720000 factures annulées	570.29
7720000 reprise subvention d'investissement	5 000.00
7720000 provision retraite Amaro	10 620.00
	16 190.29

4. Charges exceptionnelles

6720000 Charges sur exercices antérieurs	1740.24
	1740.24

Le journal officiel du 12/08/95 oblige les dispensateurs de formation professionnelle qui ont un statut de droit privé, à détailler les subventions reçues pour celle-ci dans les tableaux ci-après.

TABLEAU 1 Ressources de l'organisme

ORIGINE DES FONDS	Exercice clos		Exercice précédent	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
I RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALARIES ET DES PARTICULIERS				
Entreprises				
Etat, collectivités locales, états publics				
Entreprises: Via Fongecif, OMA, FAF				
Particuliers				
Sous-total I				
II RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
Instances européennes				
Etat				
Régions				
Autres collectivités territoriales				
Sous-total II				
III AUTRES				
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
Sous-total III				
Total des ressources				

TABLEAU II Décomposition des actions par finalité

FINALITE DES ACTIONS	Exercice clos		Exercice précédent	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
Diplômantes (1)				
Perfectionnement prof. et qualifiant(2)				
Insertion sociale				
Total				

(1) Diplômes nationaux, titres homologués. (2) Certificats de branches, certificats d'entreprises, attestations.

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	2	1.60	2	1.60
Employés	14	10.68	10	8.72
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	6	2.32	6	4.50
Total	22	14.60	18	14.82

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	142	2140	123	1833

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants :

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur	17300.90
Véhicule	<u>0.00</u>
	0.00

4. Contributions volontaires

a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

Elus ayant géré l'association : 5 personnes pour 260 heures

b) Mise à disposition de locaux et autres services

Néant

5. Engagements hors bilan

Néant)

6. Produits internes : « Produits liés à des entités Francas »

Le total des produits d'exploitation facturés à des Entités Francas de la Région au cours de l'exercice s'est élevé à 61186.34 €.

Dont produits de la formation habilitée 7828.81 €

Dont produits de la formation professionnelle 19777.09 €

Dont autres produits facturés aux Ads 2529.43 €

Dont autres produits facturés à l'UR (3776.01 € +27275 €) (remb divers et dotation fédérale)



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS
DE L'ISERE**

Association loi 1901
Siège social : ZA ARTIS
13-14 rue de l'Abbé Vincent
38600 FONTAINE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'ISERE

Association loi 1901
Siège social : ZA ARTIS
13-14 rue de l'Abbé Vincent
38600 FONTAINE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 4 avril 2019

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard
Commissaire aux Comptes